



## CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Date d'affichage :  
07 juillet 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de convocation : 23 juin 2017

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le trente juin à 19 h 00, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 1 Place du Martouret, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS ( le Maire).

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Huguette PORTAL, Monsieur Pierre ROBERT, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Fabrice BREYTON, Monsieur Yves DEVEZE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Laurence BOUILHOL, Madame Elisabeth RAFFIER, Madame Nicolle ARTAUD, Madame Brigitte REYNAUD-COURTOIS, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Eric RAVEYRE, Monsieur Thierry LANARET, Monsieur Pierre David BERGER, Monsieur Hamid BOUZINE, Monsieur Willy GUIEAU, Madame Anne-Lise MIALHE, Monsieur Damien MACHADO, Madame Charlotte OLLAGNON, Madame Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Monsieur Laurent JOHANNY

#### Ont donné procuration :

Madame Michelle MICHEL à Madame Catherine CHALAYE, Madame Ginette VINCENT à Madame Caroline BARRE, Monsieur Jacques LABROSSE à Madame Charlotte OLLAGNON, Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME à Monsieur Pierre ROBERT, Monsieur Quentin PETIT à Monsieur Hamid BOUZINE, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Monsieur Didier ALLIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY

La séance a été levée à 21H44.

**N° 1 CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Mme Anne-Lise MIALHE pour remplir les fonctions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 2 ELECTIONS SÉNATORIALES - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE LEURS SUPPLÉANTS**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PROCÈDE à la désignation des 9 délégués suppléants de la commune du Puy-en-Velay conformément au procès-verbal :
  - Catherine PICQ,
  - Roger FALCON,
  - Eliane FAVRE,
  - Alain LAURENT,
  - Annie VARRAUD,
  - Raymond GIMBERT,
  - Sonia ARTAUD,
  - Julien BOUCHET,
  - Frédéric SEJOURNEE.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la présente communication.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

**N° 4 DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CGCT) : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 29 JANVIER 2016**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE un montant limite pour les demandes d'autorisations d'urbanisme fixé à un million d'euros HT,
- DÉLÈGUE au Maire pour la durée du mandat, l'attribution suivante et complète ainsi la délibération du 29 janvier 2016 annexée à la présente délibération :  
"de procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour les travaux dont le montant est estimé à moins d'un million d'euros ."

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**

Pour : 29

Contre : 2

Didier ALLIBERT, Laurent JOHANNY

Abstention : 2

Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**N° 5 MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (MSP) DU PUY-EN-VELAY - COMITÉ DE SUIVI : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉSIGNE pour siéger au sein du Comité de suivi de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Puy-en-Velay deux représentants de la Ville :
  - Mme Charlotte OLLAGNON,
  - M. Jacques LABROSSEétant précisé que le Conseil Municipal, en application de l'article L 2121 -21, dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Abstention : 4

Françoise GAUTHIER-WILLEMS Catherine GRANIER-CHEVASSUS Didier ALLIBERT Laurent JOHANNY

**N° 6 PARCELLES AD 299, 300 ET 301 : ACQUISITION D'UN COMMERCE VACANT**

Rapporteur : Monsieur Yves DEVEZE

- DÉCIDE d'acquérir les parcelles AD 299, 300 et 301, d'une contenance de 128 m<sup>2</sup> pour un montant de 90 000 € (hors frais d'acte notarié) sous réserve de la production des diagnostics obligatoires, auxquels pourraient s'ajouter les frais annexes et de travaux d'un montant HT maximum de 20 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 80 % du montant de l'opération auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 7 22, RUE GÉNÉRAL LAFAYETTE : DÉCLASSEMENT PRÉALABLE À LA CESSION**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- CONSTATE la désaffectation dudit immeuble,
- APPROUVE le déclassement de l'immeuble 22, rue Général Lafayette et son incorporation dans le domaine privé en vue de la cession décidée le 8 mars dernier,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire à la conclusion de ce dossier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 29**

**Contre : 4**

**Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Didier ALLIBERT, Laurent JOHANNY**

**N° 8 RÉGULARISATION DU FONCIER : CESSION DU LYCÉE CHARLES ET ADRIEN DUPUY ET DU GYMNASSE DE ROCHE ARNAUD**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le transfert de la parcelle AS 238 et une partie de la parcelle AV 516, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans les conditions précitées,
- AUTORISE cette transaction à titre gratuit,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations, et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 9 ROCHE ARNAUD - BOIS HINTZY : ACQUISITION DE LA PARCELLE AS 185**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE l'acquisition d'environ 2 000 m<sup>2</sup> de la parcelle AS 185, surface à préciser au cours du bornage à venir de l'emprise,
- ACCEPTE cette acquisition pour un montant de 2 000 €, frais en sus à la charge de la Ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à signer les actes correspondants.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 10 ENSEMBLE IMMOBILIER DE BAINS - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION : VALIDATION**

Rapporteur : Monsieur Eric RAVEYRE

- APPROUVE le projet de convention d'utilisation de l'ensemble immobilier des CFA de Bains,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention susvisée.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 11 COMPTE-RENDU ANNUEL (CRAC) 2016 DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT (CPA) CENTRE VILLE : APPROBATION**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le Compte-Rendu Annuel des Comptes 2016 de la Convention Publique d'Aménagement(CPA) de renouvellement urbain du centre-ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 12 CPA CENTRE VILLE - AVENANT N° 7 : PROLONGATION**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- VALIDE la proposition d'avenant n° 7 à la Convention Publique d'Aménagement centre-ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 7 et prendre toutes les dispositions permettant la mise en œuvre de cette délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 13 CONCESSION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE VILLE : DÉSIGNATION DU CONCESSIONNAIRE**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- CONFIE la Nouvelle concession de renouvellement urbain du Puy-en-Velay à la Société Publique Locale du Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le traité de concession de renouvellement urbain joint à la présente délibération,
- TRANSFÈRE le bénéfice de la procédure de DUP d'ORI engagée sur les immeubles mentionnés à la présente concession de renouvellement urbain au concessionnaire SPL du Velay, qui poursuivra pour le compte de la Ville les procédures d'acquisition en cours,

- TRANSFÈRE la poursuite des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre au concessionnaire SPL du Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au nom de la Commune auprès de la Société Publique Locale du Velay, et plus globalement, à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de la présente concession d'aménagement.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 14 PLAN LOCAL D'URBANISME : MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE la modification simplifiée n° 2 du PLU (extrait du règlement modifié annexé à la présente délibération),
- DÉCIDE que le PLU modifié sera tenu à la disposition du public au service Urbanisme (16 place de la libération - 43000 Le Puy en Velay) aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'en Préfecture,
- PREND ACTE qu'en l'absence de Schéma de Cohérente Territorial (ScoT) approuvé, la présente délibération est exécutoire dans le délai de 1 mois, à compter de sa réception en Préfecture,
- DÉCIDE d'afficher la présente délibération en Mairie durant un mois ainsi qu'au rez-de-chaussée du bâtiment située 16 Place de la Libération (Communauté d'agglomération - siège du service Urbanisme) et procéder à la publication d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 15 OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) : PROLONGATION D'UNE ANNÉE**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE la prolongation d'une année supplémentaire de la durée de l'OPAH-RU, soit jusqu'au 2 septembre 2018, dans un cadre budgétaire d'aides constant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces permettant le mise en œuvre de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 16 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE : ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU BASSE TENSION DE LA RUE JEAN BARTHÉLÉMY**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE l'avant-projet d'enfouissement du réseau basse tension présenté,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à 23 822,99 € et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de 23 822,99 € au Budget Primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises,
- DÉCIDE que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire suivante :  
Chapitre 23 - Article 2313.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 17 SYNDICAT D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC TERRAIN DE PÉTANQUE À TAULHAC**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE l'avant-projet de travaux d'éclairage public terrain de pétanque à Taulhac,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à 7 299,32 € et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de 7 299,32 € au Budget Primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises,
- DÉCIDE que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire suivante :  
Chapitre 23 - Article 2313.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 18 RÉGULARISATION : TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES RUE DE LA RONZADE**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE les travaux "eaux pluviales" réalisés par l'ancien SAE pour la rénovation du réseau d'eaux pluviales sur la rue de la Ronzade,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente délibération,
  - DÉCIDE que ces dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire : chapitre : 23 - article : 2313 - sous-fonction : 822 (82201).

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 19 SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE/OEUVRES DE VACANCES : PARTICIPATION**

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- ADOPTE les montants des aides aux séjours à caractère pédagogique (1 811,00 €) et œuvres de vacances (781,00 €) tels qu'ils figurent aux tableaux joints en annexe pour un montant global de 2 592,00 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 20 PROJET "VISIT'TAVILLE" : PARTICIPATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN PARCOURS LUDIQUE ET PÉDAGOGIQUE**

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- APPROUVE le contenu et les modalités du projet pédagogique et ludique,
- AUTORISE La Ville à verser à Ludoconnect une subvention d'un montant de 500 € via la "Mini Entreprise-Entreprendre Pour Apprendre".

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 21 GESTION DES ACTIVITÉS "DONNANT/DONNANT" ET "ACTION CITOYENNE" - VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE - ENCAISSEMENT DES BOURSES LOISIRS**

Rapporteur : Madame Michelle MICHEL

- ACCEPTE le coût du déficit des activités "Donnant/Donnant" et "Action citoyenne" pour l'année 2016 qui s'élève à 25 486,93 €,
- DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant de 25 486,93 € conduisant à l'équilibre des comptes afférents à ce dispositif. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice 2017, sous l'imputation : Chapitre : 65 - Article : 6574 - Sous-fonction : 520,

- PREND ACTE du montant des bourses loisirs des activités "Donnant/Donnant" et "Action citoyenne" qui s'élève à 15 466,60 €,
- DÉCIDE que la recette correspondante à ces bourses loisirs (15 466,60 €) sera inscrite à l'exercice 2017 sous l'imputation :  
Chapitre : 74 - Article : 7478 - Sous-fonction : 630,  
Chapitre : 74 - Article : 7478 - Sous-fonction : 631.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 22 DISPOSITIF DYNAMIQUE, JEUNESSE ET TERRITOIRES - SERVICE CIVIQUE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX OU DES ŒUVRES LAÏQUES**

Rapporteur : Madame Michelle MICHEL

- APPROUVE le contenu et les modalités de la mise à disposition de jeunes en Service Civique dans les Centres Sociaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fédération des Centres Sociaux de la Haute-Loire ou la Fédération des Œuvres Laïques pour la mise à disposition de jeunes en Service Civique dans les Centres Sociaux.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 23 ACCESSIBILITÉ DES JEUNES À LA FORMATION BAF A : AIDE ET GESTION D'UN FONDS**

Rapporteur : Madame Michelle MICHEL

- APPROUVE ladite convention, le contenu et les modalités du dispositif,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les jeunes.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 24 DISPOSITIF PROFESSION SPORT : PREMIER VERSEMENT DE JANVIER À JUIN 2017**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE aux associations sportives concernées l'aide à l'emploi sportif pour la période de janvier à juin 2017 pour un montant global de 5 417,73 € selon le tableau de répartition,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 25 VILLE DU PUY-EN-VELAY ET ASSOCIATION "LE PUY FOOT 43 AUVERGNE" : CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT POUR L'ANNÉE 2017/2018**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE à l'association "Le Puy-en-Velay Football 43 Auvergne" une subvention de 90 000 € pour la saison sportive 2017/2018 dans le cadre de sa participation aux Championnats CFA masculin de la Fédération Française de Football,
- INSCRIT au budget 2017 aux chapitre et article correspondants les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- APPROUVE les termes de la convention de partenariat et de financement à passer entre la Ville et l'association "Le Puy-en-Velay Football 43 Auvergne" jointe à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération et à procéder par voie de décision pour tout avenant modificatif de la convention de partenariat et de financement.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 26 VILLE DU PUY-EN-VELAY/SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE CROZATIER : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT**

Rapporteur : Madame Huguette PORTAL

- APPROUVE le principe d'une convention de partenariat entre la Ville du Puy-en-Velay et la Société des Amis du Musée Crozatier,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville et la Société des Amis du Musée Crozatier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 27 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE : MODIFICATION DES STATUTS**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire et leur annexe

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 28 FOURNITURE DE PRODUITS ALIMENTAIRES : RENOUELEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE/CCAS DU PUY-EN-VELAY POUR LA PASSATION DES MARCHÉS**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à adhérer au groupement de commandes "fourniture de produits alimentaires" évoqué, et à signer la nouvelle convention correspondante.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 29 PERSONNEL : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE les modifications proposées au tableau des emplois et les créations des emplois suivants :
  - 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 1ère classe à temps complet,
  - 9 postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet,
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 30/35,
  - 2 postes d'adjoints d'animations principaux de 1ère classe à temps complet,
  - 3 postes d'agents de maîtrise principaux à temps complet,
  - 2 postes d'ATSEM principaux de 1ère classe à temps complet,
  - 1 poste d'ETAPS principal de 1ère classe à temps complet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 30 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION D'AGENTS**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le principe de ces mises à disposition,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 31 ASSOCIATION "LES JARDINS FRUITÉS" : DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le montant d'une subvention allouée à l'association Les Jardins Fruités pour un montant de 200 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 32 ASSOCIATION DES HABITANTS DU RIOU : DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'association des habitants du Riou de 680 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 33 ASSOCIATION NATIONALE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES (ANOPEX) : SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN DRAPEAU**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ACCORDE une subvention de 150 € à l'Association Nationale des Opérations Extérieures pour l'acquisition d'un drapeau,
- AUTORISE le prélèvement de la dépense au chapitre 65.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 34 PHOTOTHÈQUE - MISE EN PLACE D'UNE COMMERCIALISATION : APPROBATION DU DISPOSITIF ET DU TARIF**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le dispositif de commercialisation de photos,
- APPROUVE la création du tarif de 10 euros par photo (selon le format disponible), établi pour les trois années à venir,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 35 STADE MASSOT - REQUALIFICATION : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le plan de financement de l'opération de requalification du stade Massot,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à la conduite de ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 36 BUDGET PRINCIPAL - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEUR**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADMET en non valeurs les créances irrécouvrables transmises par le comptable public, et arrêtées à la date du 02 mai 2017 d'un montant total de 6 213,54 €,
- AUTORISE le prélèvement de la dépense au chapitre 65 du budget principal.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 37 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - 2017**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE la décision modificative n° 1 - 2017 du Budget Principal de la Ville.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Abstention : 4**

**Françoise GAUTHIER-WILLEMS Catherine GRANIER-CHEVASSUS Didier ALLIBERT Laurent JOHANNY**

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 7 juillet 2017 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire



**Michel CHAPUIS**